

# **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil communal de Renens  
du jeudi 14 décembre 2006  
à la Salle de Spectacles**

**4<sup>ème</sup> séance 2006**

## Séance du jeudi 14 décembre 2006, 19 heures

### Présidence de M. Jacques Studer, président

**Le Président**, au nom du Bureau du Conseil, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers à la quatrième séance de l'année 2006-2007. Il adresse ses salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à l'huissier ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes, qui dans la salle ou derrière leur petit écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, il prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

*67 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel.*

Sont excusé(e)s :

Mmes

Marcelle Bourquin

Karine Clerc Ulloa

Nicole Divorne

Anne Giroud

Bastienne Joerchel Anhorn

Raquel Vega

Florence Widmer

MM.

Marc Chambaz

Ali Hemma Devries

Jérôme Henchoz

Gildo Martinelli

Sont excusé(e)s et arrivé(e)s en retard :

M. Nicolas Freymond

M. Jean-Jacques Ambresin

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**M. le Président** déclare la quatrième séance ouverte. L'ordre du jour a été envoyé dans les délais. Il ouvre la discussion, puis la discussion n'étant pas demandée, elle est close. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2006.
2. Communications de la Présidence.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications éventuelles de la Commission des finances.
5. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
6. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f) du Règlement du Conseil communal.
7. Rapport de la Commission chargée d'étudier la motion de Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa intitulée : « Un geste de notre commune pour une plus grande égalité des chances ».
 

Mme Marta Pinto, présidente-rapporteuse.
8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la motion de M. le Conseiller communal Olivier Barraud proposant la création d'une commission permanente d'urbanisme.
 

M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur.

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la motion de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher « pour la création d'un espace d'hébergement de nuit gratuit pendant l'hiver pour les sans abri et les personnes en grande détresse sociale. Et pour que Renens s'approche de Lausanne pour mettre sur pied une collaboration pour la création d'une équipe mobile d'aide »  
M. Gian-Luca Ferrini, président-rapporteur.
10. Budgets de la Commune – 2007  
a) de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.  
b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy.  
c) de la Commune de Renens.  
Rapport de la Commission des finances.
11. Préavis No 8 :  
Fixation d'un plafond en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garantie pour la législature 2006-2011.  
M. Vincent Keller, président-rapporteur.
12. Propositions individuelles et divers.

-----

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2006.**

**M. le Président** ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2006. **M. Divorne** demande la parole, à propos de son intervention (page 23) : *"contrairement à ce que certains auraient bien voulu entendre dans mon intervention, en aucun cas je n'aurai pensé pouvoir offenser Ali avec mes propos. Déplacés, peut-être, mais jamais dirigés contre lui. Si vraiment lesdits propos l'auraient blessé personnellement, permettez-moi de les retirer et d'en faire mon mea-culpa."*

La discussion n'est plus demandée, elle est close. Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**M. le Président** remercie Michel Brun, Secrétaire du Conseil communal, pour son excellent travail.

## **2. Communications de la Présidence.**

**Première communication:** Le lundi 4 décembre 2006 le président a participé à la traditionnelle coupe du sapin de Noël dans les bois de Bottens. Il remercie tous ceux et celles qui font que ces traditions se perpétuent.

**Deuxième communication:** Passation des archives entre l'ancien secrétaire, M. Brun, et la nouvelle secrétaire, Mme Sisto-Zoller. Le président lit le Procès-verbal de la séance de passation du lundi 20 novembre : *«Présents : Jacques Studer, Christine Sartoretti, Michel Brun, Jacques Berthoud, Suzanne Sisto-Zoller. Conformément à l'article 24 du règlement du Conseil communal, le secrétaire est responsable des archives du Conseil. Lorsqu'un secrétaire quitte ses fonctions, il remet ses archives au bureau du Conseil. Lorsqu'un nouveau secrétaire est nommé, le bureau lui remet les archives. Dans l'un et l'autre cas, il est dressé un procès-verbal des opérations du bureau.*

*Au vu de cet article, M. Michel Brun remet officiellement au Bureau les documents suivants :*

*Le registre des procès-verbaux du Bureau du Conseil*

*Le registre des procès-verbaux du Conseil communal*

*Le registre des élections et votations.*

*Le bureau transmet ensuite ces mêmes documents à Mme Suzanne Sisto-Zoller, nouvelle secrétaire du Conseil communal pour la suite de la législature 2006-2011.»*

**Troisième communication:** Résultat des votations fédérales du 26 novembre 2006  
Electeurs inscrits 7165, cartes de votes reçues 3282, participation 45,8%

Objet n°1: Milliard de cohésion

Bulletins rentrés 3276; blancs 83; nuls 9; bulletins valables 3184

Oui 1827

Non 1357

Objet n°2: Allocations familiales

Bulletins rentrés 3273; blancs 19; nuls 1; valables 3253

Oui 2568

Non 0685

**Quatrième communication:** Rappel aux présidentes et présidents des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux et les motions: Ils sont priés de transmettre à la secrétaire la liste officielle des présences, afin que le décompte des jetons de présence puisse se faire avec un maximum d'efficacité et d'exactitude.

**Cinquième communication:** La commission des pétitions a nommé comme président M. Jean-Daniel Roulier, du RCDR, à la place de Mme Simone Szenyan de Fourmi rouge.

### **Dépôt d'interpellations et postulat**

Interpellation de M. Mady Keita, sans titre, interpellation de M. Daniel Rohrbach, qui s'intitule "Combien sommes-nous?" et un postulat de Mme Catheline Reymond sur la problématique du papier recyclé.

Discussion sur les communications de la présidence est ouverte. Pas utilisée, elle est close.

### **3. Communications de la Municipalité.**

**Le Président:** Nous avons reçu des communications écrites de la Municipalité. Cette dernière a-t-elle d'autres informations à nous communiquer?

**Mme Marianne Huguenin, syndique,** nous annonce qu'en plus des réponses à quatre interpellations et une question, et de l'information relative à la procédure référendaire de Bellevue, elle a encore deux informations à nous transmettre. Tout d'abord, une question d'intendance: en fin d'année la Municipalité tient à remercier l'ensemble des conseillers communaux de leur travail, qui cette année, a été très important. D'entente avec le bureau, la Municipalité a transformé le repas habituel de fin d'année en apéro, afin de réserver la petite agape qui marque la fin de l'année de législature et le changement de président pour le mois de juin. C'est donc un apéro qui vous sera servi en fin du Conseil communal.

### **Information sur les terrains de l'ancienne usine Fly**

*«La Municipalité est heureuse de pouvoir enfin vous donner des nouvelles de l'évolution de la situation en ce qui concerne les terrains de l'ancienne usine Fly, terrains occupés depuis maintenant plus de 12 ans par des ruines entachant négativement l'image de la commune.*

*Ce terrain vient d'être vendu à la SVLM (Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, société anonyme à majorité publique, la majorité des actions étant détenue par l'Etat de Vaud), avec qui la commune de Renens a collaboré pour aboutir à cette issue dont nous nous réjouissons.*

*Comme vous le savez, la procédure judiciaire s'est terminée au printemps 2006, avec un créancier reconnu, la Banque Cantonale de Genève, qui a pu ouvrir une procédure par l'Office des faillites, gérante du bien-fonds. Mme Depoisier en avait en juin informé le Conseil communal, se réjouissant de cet aboutissement et annonçant aussi que la Municipalité envisageait un éventuel achat du terrain, afin d'accélérer le processus et d'en être partie prenante.*

*Ce dossier a été une des priorités de la nouvelle Municipalité, désireuse de voir disparaître cette verrue le plus rapidement possible et désireuse aussi de faire le nécessaire pour qu'un projet de qualité se réalise à cet endroit stratégique. C'est finalement une autre option que l'achat directement par la commune qui a été choisie ; soit un partenariat avec la S.V.L.M. dont le but, inscrit dans la loi sur le logement, consiste à acquérir des terrains qui doivent servir à la création d'infrastructures et à l'édification de logements essentiellement à loyers modérés, à préparer ces terrains à leur destination finale, puis à les céder à des collectivités publiques ou sociétés sans buts lucratifs.*

*Ce partenariat a été choisi et préféré à l'achat direct au vu des investissements financiers et humains nécessaires pour piloter un tel projet, et au vu des priorités de la Municipalité qui sont actuellement le centre de Renens et les projets scolaires tels que la rénovation et l'agrandissement du collège du Léman. Les compétences professionnelles de la SVLM, créée justement pour piloter de tels projets, ont également été une des raisons du choix de la Municipalité.*

*Nous avons donc conclu avec cette société publique un partenariat impliquant une participation financière de la Commune pour mener la suite du projet. Ce partenariat concrétisé par une Convention, doit être encore soumis à l'approbation de votre Conseil par le dépôt d'un préavis. Rappelons que le plan de quartier prévoit du logement, du tertiaire, des surfaces artisanales et commerciales. Disons simplement pour l'instant que le but de faire des logements mixtes, diversifiés, et particulièrement du logement pour étudiants, a été partagé avec la SVLM. Nous aurions voulu déposer ce préavis pour cette séance, mais avons dû attendre que la vente de la parcelle à la SVLM soit avalisée, ce qui vient d'être confirmé, aujourd'hui même, après quelques péripéties encore, cette parcelle ayant été convoitée également par des sociétés privées.*

*Ce projet de préavis est à l'ordre du jour de la séance de la Municipalité de demain. Après échange avec le Président, nous vous proposons de le traiter en semi-urgence et de nommer une commission ce soir encore, afin qu'elle puisse siéger et rapporter en janvier. Après 12 ans d'attente, une procédure accélérée de notre Conseil démontrera notre volonté de faire disparaître en 2007 la ruine qui marque l'entrée à Renens, avant de pouvoir passer à la suite du projet. »*

**M. Michel Perretten, Municipal,** fait une communication au sujet de la **Certification des forêts renanaises**. Il présente au conseil un diplôme "Swiss Quality" certifiant que nos forêts sont entretenues dans un milieu compatible avec l'environnement, le domaine social et l'économie. D'une surface de 50'000 m<sup>2</sup> répartis entre les bois du Caudray, Cola et Pachoudaz, ce sont environ 30 m<sup>3</sup> de bois qui sont extraits chaque année. Ces bois issus d'une gestion forestière durable sont transformés dans le respect de l'environnement. Il remercie M. Gétaz, Inspecteur forestier cantonal, M. Robert, Garde-forestier du triage de la Venoge, ainsi que les collaborateurs des espaces verts qui ont permis d'accéder à l'obtention de ce certificat de qualité. Des panneaux spécifiques seront installés à l'entrée de nos forêts pour signaler la bonne gestion de celles-ci.

**Le président** soumet au vote la proposition de Mme la Syndique : "Etes-vous d'accord que le préavis de l'ancienne usine Fly, convention avec la SVLM, acquéreur des parcelles 954 et 1034, participation financière de la commune, soit traité aujourd'hui en discussion préalable et qu'une commission soit nommée aujourd'hui, au point 11 b de l'Ordre du jour?"

La syndique précise que le préavis sera adopté à la prochaine séance de Municipalité et envoyé immédiatement aux conseillers. La date pour la commission est fixée au 9 janvier.

**Cette proposition est acceptée avec une large majorité.**

### **Discussion sur les communications de la Municipalité**

**M. Gian Luca Ferrini** sur la réponse de la Municipalité concernant son interpellation au sujet des **logements pour étudiants**. M. Ferrini se réjouit de lire que la Municipalité se préoccupe, comme lui, de la problématique du logement. La réponse de la Municipalité s'articule autour de deux points importants: le premier point étant la création d'une liste référençant les appartements existants, pour lesquels la colocation est possible, comme cela a été suggéré dans l'interpellation. L'interpellateur se réjouit donc de cette perspective car il pense que c'est une mesure simple, efficace et d'un prix raisonnable. Sur le deuxième point, concernant la création d'un poste de préposé au logement, l'interpellateur émet quelques réserves. Notre commune souffre d'un manque de logements. Face à cette constatation, notre rôle est de trouver les solutions pour pallier ce manque. Il y a deux types de solutions, l'une consistant à faire avec ce qu'on a et on réduit le problème, l'autre solution on devient proactif et on supprime le problème. C'est une solution coûteuse, qui demande qu'on se pose quelques questions avant de foncer tête baissée. Le problème du logement à Renens est-il suffisamment grand pour justifier un tel investissement? Les chiffres nous le diront quand on les aura en mains, puisqu'il y a un recensement qui est prévu, et là on saura s'il y a effectivement besoin de faire une politique plus proactive ou pas. La deuxième question est : un préposé au logement est-il la bonne solution? L'interpellateur a un doute. Renens n'est pas une île, notre commune fait partie de l'agglomération lausannoise, on peut même parler d'agglomération Lausanne-Morges. La construction des logements ne suit pas les frontières communales. Une politique du logement efficace, c'est donc une politique du logement régionale. L'interpellateur invite donc vivement la Municipalité à prendre contact avec des communes voisines et notamment Lausanne, pour discuter des moyens efficaces à adopter pour résoudre la problématique sur le logement. La troisième question, qui a quand même son petit poids, est avons-nous les moyens financiers pour la création d'un tel poste? Conclusion: l'interpellateur ne peut pas empêcher la Municipalité de réfléchir à la création d'un poste de préposé au logement pour la commune de Renens, et il accepte la réponse à son interpellation, mais il l'invite vivement à prendre contact avec les communes voisines le plus tôt possible dans la réflexion, pour discuter d'une politique régionale du logement.

**M. Alexandre Goedecke** sur le même sujet, a préparé la remarque suivante: «La réponse de la Municipalité me paraît complète, et pourtant seul le dernier paragraphe de la réponse rejoint ma préoccupation à ce sujet. Je vous relis le dernier paragraphe *"Dans l'intervalle, la Municipalité veille à intégrer sa préoccupation du logement pour étudiants dans tous les projets dont elle a la connaissance, notamment ceux concernant les plans de quartier, du centre-ville et de Renens-croisée, Fly, favorisant chaque fois que cela est possible la mixité des logements qui sont créés et la diversité des publics auxquels il s'adresse."* Le privilège énorme dont bénéficie Renens par la présence à sa porte des Hautes Ecoles et maintenant de l'ECAL, aurait dû depuis belle lurette inciter nos autorités à rechercher ce qu'ont fait les villes universitaires pour incorporer ces cerveaux à la vie de leur cité. Pour ma part, il me semble qu'il y a lieu de s'accrocher à notre règlement des constructions, afin que celui-ci exige, pour les nouvelles constructions ou les transformations importantes, systématiquement des petits logements indépendants pour faciliter le regroupement familial ou l'hébergement d'un ou deux étudiants, ceci pour la zone villas. Pour les zones à densité plus importante, des logements analogues par exemple 5 à 10 % de la surface habitable du complexe. Pour garantir le risque à prendre par les propriétaires-promoteurs, un

subventionnement devrait être obtenu des fondations pour étudiants pour les équipements spécifiques, et par les services concernés pour les personnes âgées non dépendantes, avec garantie de location fournie par les autorités cantonales et communales, réservoir suffisant de la demande. »

**M. Jacques Depallens, Municipal**, remercie MM. Goedecke et Ferrini pour leurs interventions concernant le logement. "Je peux simplement comprendre la modestie des moyens demandés, est-ce qu'il faut quelqu'un qui soit préposé au logement. Ce n'est pas dans les plans immédiats. Du pont de vue régional, M. Ferrini a raison. Concernant les personnes qui sont menacées d'expulsion on a mis sur pieds une procédure au niveau régional, avec Ecublens, Chavannes etc., de manière à trouver des logements de secours qui permettraient aux personnes menacées ou dont l'expulsion a été faite de trouver des logements, on va là dans le sens de M. Ferrini. Concernant la question du logement subventionné, il y a là un gros effort à faire, dans les nouveaux projets; il faut aussi, en obtenant du Canton une délégation de compétences, mieux surveiller les personnes bénéficiaires des logements subventionnés. Souvent le canton est débordé et des personnes restent en place, 5, 10, 15 ans dans un logement subventionné alors que leurs revenus ont passablement évolué. Là, je crois qu'une commune avec un travail de proximité, peut essayer de mettre ces logements subventionnés à disposition des personnes qui en ont besoin. Concernant l'Université, je suis d'accord avec M. Goedecke, on doit frapper à la porte de l'Université et de l'EPFL pour leur demander leurs attentes à ce sujet, afin de renforcer un partenariat.

**M. Alexandre Goedecke** réplique à M. Depallens que ce n'était pas dans ce sens qu'il avait fait son intervention; nous avons le privilège d'avoir les Hautes Ecoles et elles sont un réservoir de locataires potentiels, c'est à nous de leur mettre à disposition des locaux.

**Sur l'insécurité en gare de Renens, M. Goedecke** fait la déclaration suivante: "La réponse à l'interpellation de Mme Yvonne Zurcher est complète et fort intéressante, cependant je reste sur ma faim quant à l'importance de la présence de notre police dans un secteur commercial important qu'est le territoire des CFF. A un moment où toutes les charges sont reportées sur les communes, nous ne devons pas donner systématiquement la main à tout le monde. En effet, chacun doit balayer devant sa porte et se protéger, les grands magasins le font, de même que toutes les entreprises et même les privés. Pourquoi en est-il autrement pour le domaine des CFF? En effet, et jusqu'à preuve du contraire, ils sont sur leur territoire. Ce service de transports est devenu cher, il se rentabilise, et devrait donc aussi assurer la sécurité de ses clients sur les sites des gares importantes et alentours, en tous cas par ses propres moyens, voire indemniser équitablement une commune comme la nôtre en garantissant par exemple le paiement annuel des policiers nécessaires à ce gardiennage, voire un autre corps, à l'instar des animateurs de rue ou des agents de civilité genevois. Notre municipalité, qui doit équilibrer au mieux les comptes de notre commune, devrait voir comment obtenir une indemnisation équitable pour le service rendu, ici, à la Confédération. "

**M. Olivier Golaz, Municipal**, répond qu'il posera la question aux CFF s'ils sont prêts à prendre une part sur la sécurité aux alentours de la gare de Renens. Il a quelques doutes à ce sujet. Il craint que cela n'entraîne des coûts supplémentaires de transports publics que d'autre part on veut encourager. Il n'y a pas que les quais de la gare qui sont à surveiller, ce sont aussi les alentours de la gare, et ce n'est pas toujours sur le domaine des CFF.

**M. Goedecke** remercie M. Golaz, mais observe qu'on pourrait être plus positif, qu'au lieu d'interroger, on dit ce qu'on voudrait obtenir.

Au sujet d'une communication orale de la Municipalité dans le cadre de la convocation à notre soirée pour la détermination du bureau d'architecture retenu pour la Place du Marché, **M. Goedecke** nous lit l'intervention suivante: «**"Goulet" à la future place du Marché** »

«*Si la mise sur pied de l'action participative de la population à l'aménagement de cette place du Marché a été une réussite, je regrette cependant que les bureaux d'architectes mandatés n'aient pas pu s'exprimer plus librement en incorporant les surfaces des terrains privés et publics de la*

place du Marché et alentours, notamment ceux de la future « Coop », plutôt que de préciser les contraintes liées aux bâtiments existants (rue du Midi, ceux à l'est de la place du Marché, du bâtiment de la Migros et ceux d'une bonne partie du nord de la place, dont la future façade vraisemblablement à la verticale de plus de 9m. de haut du bâtiment Coop à construire).

Ce seul élément justifie les oppositions qui ont été soulevées sur le plan de la future convivialité de notre place du Marché, puisqu'il conduira inévitablement à « un goulet » pour la zone de passage vers le 14 Avril.

Par souci de symétrie, ne devrait-on pas imaginer, face à une certaine « proue de bateau » de la Migros, une même approche pour le bâtiment Coop, ce qui permettrait d'ouvrir par un angle de 120° la façade ouest de ce bâtiment, l'axe vers le passage sous-voie du 14 Avril et donnerait ainsi un espace beaucoup plus important à cette zone, plutôt que le goulet, tel qu'il est apparu sur les plans projetés lors de la soirée publique pour le choix du bureau d'architectes ; évidemment l'angle du bâtiment avec ouverture à 120° serait ramené à l'extrémité « est » du bâtiment du Chich Kebab actuel, soit un recul de 15 à 20 mètres.

En effet, la Commune étant propriétaire de la place du Marché, et je peux l'imaginer de la place à l'est et au nord-est de la Migros, elle a tout loisir de céder ou échanger des surfaces, afin d'autoriser l'implantation d'un immeuble dans ce secteur nord de la place qui puisse donner d'une part entière satisfaction aux usagers, en sauvegardant ainsi au mieux ce côté de la place (immeuble avec arcades couvertes au rez et éventuellement des étages en cascades plutôt qu'à la verticale) et d'autre part les possibilités de construire la constructibilité selon les surfaces actuelles des parcelles de la Coop, voire en augmentant la constructibilité.

Si les personnes présentes lors du choix du bureau d'architectes ont très nettement fustigé l'esprit d'un parking sous la place du Marché, un intervenant très soutenu par le public en général, avait bel et bien précisé que c'était ridicule de monter depuis la rue de la Mèbre sur la place du Marché devant la Migros pour redescendre ensuite pour passer sous le passage à pied du 14 Avril, notamment pour toutes les personnes à mobilité réduite ; il serait donc très dommageable de ne pas profiter de la construction importante à réaliser par la Coop, pour utiliser de manière rationnelle une bonne partie en sous-sol de cette place du Marché, soit :

- d'une part pour compenser les surfaces soustraites de terrain à la Coop pour éviter le goulet et permettre ainsi par exemple la réalisation en sous-sol de la place, entre autres le marché Coop et
- d'autre part par la création de locaux de rencontres/de recueillement, notamment pour nos communautés étrangères qui ne bénéficient pas de tels locaux, voire d'incorporer un espace d'hébergement de nuit, selon la motion de Mme. Nathalie Kocher, enfin pour toutes autres affectations.

Même une excavation sur deux niveaux (parking au niveau -2 et commerces au niveau -1) n'aurait rien d'extraordinaire, surtout que la Commune dispose d'un accès en véhicules depuis le nord de l'avenue du 14 avril, qui permettrait une rampe d'accès au 2<sup>ème</sup> sous-sol ; enfin si les surfaces communes disponibles au premier sous-sol devraient rester à l'état brut par manque de moyens financiers pour les équiper, ce ne serait pas grave du tout, car il suffirait alors de les aménager à moyen ou long terme ; à préciser encore que cette occupation en sous-sol n'aura aucune influence sur la place du Marché actuelle qui restera au même niveau, de même le recouvrement à caractère de « labour » se réalisera encore plus facilement, de même l'aménagement le long de la rue de la Midi vers la place du Marché, puisque l'empiètement de ces aménagements devrait aussi occuper le sous-sol contigu à la rue de la Midi.

Dans l'immédiat, sachant que les architectes de la Coop s'activent peut-être déjà pour la mise à l'enquête publique du nouveau complexe, il est urgent de prendre contact avec sa direction, en tous cas pour freiner ce qui est en cours, ceci afin d'aller à la rencontre de ceux, qui voient avec le nouvel aménagement de la place, une perte de convivialité, car selon les plans présentés le concours « labour » prendra place dans une zone trop étriquée, de plus la façade de la future Coop donnant longitudinalement sur la place, répercutera de manière inaudible tous les systèmes sonores qui seront installés dans le futur kiosque à musique.

*En résumé, la Municipalité doit prendre toutes mesures afin que :*

- *la façade ouest du bâtiment à réaliser sur la place du Marché par la Coop, soit orientée nord-sud avec angle de 120° et non 90° et reculée d'environ 20m à partir de l'angle sud-ouest de la parcelle Coop à cet endroit,*
- *la façade sud soit fractionnée par étages en retrait les uns par rapport aux autres,*
- *le sud et l'ouest du bâtiment soient munis d'arcades couvertes de 4-5 m. de profondeur, qui peuvent empiéter sur la place du marché, mais avec affectation gratuite en faveur des marchés du samedi,*
- *le marché Coop puisse être réalisé si nécessaire « partiellement » sous la place du Marché, par exemple en concédant un droit de superficie en sous-sol*
- *le passage piéton entre rue de la Mèbre, la Migros et le passage sous voie du 14 Avril puisse s'exercer à plat,*
- *l'accès en véhicules à partir du nord, sous l'avenue du 14 Avril soit étudié quant à sa faisabilité.*

*Postulat : La présente détermination conduit au postulat suivant :*

*La Municipalité de Renens prendra toutes mesures utiles d'entente avec la Coop et la Migros, afin que la zone entre les deux constructions en cause soit la plus conviviale possible tant sur les plans de la motricité des usagers, de l'aspect visuel, des résonances et d'une utilisation la plus économique possible de surface à disposition (privée et public), entres autres en tenant compte des remarques ci-dessus. »*

**Le Président** demande à M. Goedecke de revenir pour déposer son postulat au point des divers.

**M. Brun** remercie la Municipalité pour sa réponse à son interpellation les **zones 30**, et lui demande si elle sera capable de tenir le planning défini dans sa réponse à la question n°2, à savoir le dépôt d'un préavis d'intention au printemps 2007, suivi d'un préavis d'exécution en automne 2007. Dès le moment où un calendrier a été fixé, il serait très décevant de ne pas le respecter.

**Mme Tinetta Meystre, Municipale**, remercie M. Brun pour ses remarques encourageantes, et pense pouvoir tenir le planning. Une bonne partie du travail est déjà fait, étant donné qu'un préavis d'intention avait été déposé il y a quatre ans, sauf erreur, et que des choses ont été faites. Il ne reste qu'à le compléter et à travailler.

**M. Cédric Depoisier** remercie la Municipalité pour sa réponse à la question sur le plan Ymago de **restructuration au sein de la Poste**; la réponse donnée par la Poste étant loin d'être satisfaisante, il demande à la Municipalité de continuer à tenir le Conseil communal au courant de toute évolution. Il en fera de même s'il apprend quelque chose.

**M. Jean-Pierre Leyvraz** remercie, au nom de l'interpellatrice, la Municipalité pour sa réponse concernant les **distributeurs de boissons dans les écoles**. *«Nous notons avec plaisir que la Municipalité se préoccupe de l'alimentation et de la dentition de nos écoliers, menacée par les boissons trop sucrées, et que cette préoccupation se manifeste non seulement dans le choix des boissons présentes dans les automates, mais aussi dans les repas servis au réfectoire et dans les diverses actions de prévention qui nous sont décrites. »*

**La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications municipales est close.**

#### **4. Communications éventuelles de la Commission des finances**

Il n'y a pas de communications

## **5. Communications éventuelles de la Commission des Affaires régionales et intercommunales.**

**Mme Anne Holenweg Rouyet** transmet des informations au sujet de la nouvelle organisation de la CARIC, et un bref commentaire sur deux sujets à l'ordre du jour. Elle rappelle que la CARIC a deux tâches complémentaires à remplir, de donner son avis sur les préavis, sur les communications et réponses à interpellations soumis au Conseil communal, la deuxième étant de faire un travail un peu préparatoire pour pouvoir gérer correctement lorsque ces dossiers viennent, en participant notamment aux séances intercommunales, préparations de préavis police, pompiers, par le passé. Pour mener à bien cette deuxième tâche, et pour suivre davantage, plus précisément les préavis qui lui incombent, elle a décidé de se scinder en cinq sous-groupes thématiques qui travailleront de manière autonome et rapporteront aux réunions mensuelles de la CARIC, en préparation du Conseil. Thèmes choisis: urbanisme, transport (Thierry Brandt, Armande Reymond et Eric Aeschlimann); sécurité publique (Cédric Depoisier, Catheline Reymond et Marta Pinto); avenir de l'intercommunalisme (Marta Pinto et Anne Holenweg); accueil des gens du voyage (Armande Reymond et Marta Pinto); sécurité sociale (Ali Hemma Devries, Elodie Golaz et Anne Holenweg). Les sous-groupes seront dès lors prioritairement responsables de tous les dossiers et préavis relevant de leur thème, avis à celles et ceux qui auraient des remarques, des travaux à leur communiquer sur ces thèmes. Thierry Brandt est nommé vice-président. Il remplacera Anne Holenweg si besoin lorsqu'elle ne serait pas disponible lors des travaux préparatifs des conseils, et assumera dès septembre 2007 la présidence tournante de la commission.

Deuxième point, un examen approfondi des documents transmis pour préparer ce conseil amène la commission à faire un commentaire, lié tant à la réponse à l'interpellation Ferrini que au rapport de la commission d'examen de la motion Kocher. Dans les deux cas, les problématiques traitées n'ont de sens pour la CARIC que si elles le sont dans le cadre régional ouest. Au sujet de l'interpellation Ferrini, il en a déjà été question tout à l'heure, la commission voudrait réellement que ça se pense région, en interpellant effectivement l'Université, l'EPFL et l'ECAL, non seulement les secrétariats régionaux, mais aussi les associations d'étudiants qui existent dans ces structures. Il s'agit de faire l'inventaire des besoins de logements en souffrance. La deuxième remarque, concernant la commission d'examen de la motion Kocher, là aussi, c'est vraiment dans l'espace Ouest qu'il faut résoudre le problème, si problème il y a, et pas forcément en se tournant du côté de Lausanne.

**Discussion ouverte, pas utilisée, discussion close.**

## **6. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f) du Règlement du Conseil communal.**

**Le Président** rappelle qu'un membre de chacun de ces conseils intercommunaux doit rapporter devant le Conseil communal au moins une fois par année, afin de l'informer au sujet:

- a. du conseil intercommunal de l'association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, rapport fait par M. Jean-Pierre Rouyet dans notre séance du 5 octobre 2006;
- b. du conseil intercommunal de l'association intercommunale pour l'exploitation du Collège secondaire de La Planta;
- c. de l'organisation régionale de la protection civile de Lausanne ORPC;
- d. de la commission de gestion de l'Association régionale pour l'action sociale – région ouest lausannois ARASOL.

**M. Jean-Jacques Ambresin** prend la parole au sujet de la commission de gestion de l'ARASOL, commission composée 13 conseillers communaux; l'ARASOL compte également un comité de direction et un conseil intercommunal, ces deux organes étant composés de représentants des municipalités. La commission de gestion s'est réunie une seule fois jusqu'à maintenant, le 4 octobre 2006, en séance constitutive; elle a désigné un président et un rapporteur, le président étant M. Jean-Jacques Ambresin et le rapporteur un conseiller communal de Chavannes. Au cours de cette séance, le Directeur de l'ARASOL et la Présidente ont surtout donné beaucoup d'informations aux membres de la commission qui étaient majoritairement des nouveaux; ensuite, la commission a examiné le budget 2007 de l'ARASOL, qu'elle a adopté à l'unanimité. A part la présentation, il n'y a pas de remarque particulière. Seule remarque, la brochure sur laquelle les commissaires ont travaillé présente une participation de la commune de Renens de fr. 104 100. --, alors que celle que les conseillers communaux ont reçue prévoit une participation de fr. 80 000. --. M. Ambresin s'en est rendu compte bien après la séance, seulement à la réception du budget de la Commune de Renens. Renseignement pris, il s'agit d'une erreur de transmission, qui n'aura pas de conséquence, mais qui valait la peine de mentionner.

**La parole n'est plus demandée, la discussion est close.**

**7. Rapport de la Commission chargée d'étudier la motion de Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa intitulée : « Un geste de notre commune pour une plus grande égalité des chances ».**

**Mme Marta Pinto, présidente-rapporteure**

"Suite au renvoi de la motion pour modification des conclusions, je ne vais pas faire de relecture du rapport de commission puisque le contenu n'a pas été changé, et que seules les conclusions ont été modifiées. Pour rappel, la motion demande qu'une mesure soit prise pour encourager la participation politique des citoyennes et citoyens du conseil communal par le biais de la prise en charge des frais de garde relatifs aux heures de séances du Conseil communal. En conséquence, voici les nouvelles conclusions que la commission vous propose de voter:

Conclusions

Le Conseil communal de Renens,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Accepte d'envoyer la présente motion au bureau du Conseil, conformément à l'art. 29 de la Loi sur les Communes, afin qu'il rédige un préavis modifiant l'art. 15 du règlement du Conseil communal, pour lui ajouter un alinéa comme suit:

Les frais de garde des jeunes enfants, pendant les séances du Conseil ainsi que pendant les séances de commissions du Conseil communal, sont pris en charge, jusqu'à 12 ans, selon le tarif Croix-Rouge en vigueur, par le bureau du Conseil.

**Le Président** ouvre la discussion

**M. Pascal Barraudy** (RCDR), en l'absence de **Mlle Florence Widmer**, porte à la connaissance du Conseil ses réflexions concernant la dite commission

*"Il y a un peu plus d'une année, suite à l'étude d'un préavis, la discussion s'est poursuivie, comme bien souvent au carnotzet. Deux conseillers communaux ont alors décidé de faire leur possible pour financer un projet touchant une petite partie de notre population, petite partie car il s'agissait d'enfants en bas âge qui allaient passer leur journée à la crèche Globe-Trotters. Le projet a été lancé lors de la dernière séance du Conseil communal de l'an dernier et il avait fait appel, entre autres, aux membres de l'exécutif et du législatif de notre ville. Un peu plus tard, nous voilà arrivés à l'inauguration de la garderie, avec son "carrefour des chansons" et quelle réussite. Un regret toutefois: le geste symbolique demandé en faveur de ces quelques enfants qui auront le bonheur de passer de bons moments à l'avenue du Simplon n'a pas été suivi par près de 75% des élus. Interpellée par ce constat, je me pose la question de savoir s'il n'est pas parfois plus facile de motiver et de soutenir ce que certains veulent appeler un geste symbolique lorsqu'on est directement concerné et/ou bénéficiaire, et qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir son propre portefeuille. Je ne suis vraiment pas d'avis que nous ayons été élus par les citoyens de cette ville pour soutenir les causes ou les avantages personnels, mais bien au contraire pour défendre l'intérêt général de celles et ceux qui habitent notre commune et qui nous ont fait confiance. Les conditions dans lesquelles les conseillers communaux et municipaux sont amenés à effectuer leur mandat sont par ailleurs connues de tous les candidats aux élections. En qualité d'élus, il est vrai que les sollicitations de toutes sortes les demandes de soutien dont nous sommes souvent l'objet, et auxquelles il n'est possible et/ou désirable de répondre favorablement, nous en recevons toutes et tous. Il en va de même pour les autorités communales, les entreprises, les commerçants, les habitants, que ces demandes soient à caractère symbolique ou non. Tout comme chaque citoyen, il m'appartient de faire des choix, et en m'appuyant sur le bon-sens de la population en général, mais également sur les réflexions enregistrées par rapport à des gestes qui n'ont pas grand' chose de symbolique, tout en donnant le sentiment de profiter à quelques-uns. Il me semble logique de ne pas soutenir la proposition qui nous est faite et j'espère que vous allez en faire de même. Petit post-scriptum: en tant que jeun en formation, je travaille en qualité de veilleuse de nuit dans un foyer pour jeunes en difficulté, en quelque sorte presque du baby-sitting, mais pour plus grands. J'y suis d'ailleurs en ce moment. Alors pensez-vous que les citoyens accepteraient de me verser ma modeste rémunération de veilleuse baby-sitter? Je ne le pense pas. "* M. Barraudy précise qui s'il a accepté de lire ce texte de Mlle Florence Widmer, c'est qu'il partage pleinement ses conclusions. Il pense que l'esprit de milice qui nous habite toutes et tous ici, doit perdurer et croit que le sujet n'est pas ce sujet symbolique que l'on essaie de nous vendre, mais bien plutôt une cause ou une raison bien plus profonde, c'est celle de savoir pourquoi nous sommes là et qui voulons-nous servir.

**Mme Marta Pinto** (Fourmi rouge): "Je voudrais réagir à vos propos en disant deux choses d'abord je ne pense pas qu'on parle de la même chose lorsqu'on parle d'une étudiante qui travaille pour financer ses études et lorsqu'on parle de financer des frais de garde pour des enfants. Il me semble qu'on est sur deux niveaux différents. Ensuite vous avez parlé de milice. Nous ne sommes pas tous égaux au moment d'être élus, et nous ne sommes pas tous égaux face à la possibilité de pouvoir participer à un conseil communal de milice. Le symbolique est une des premières choses que l'on puisse encourager, parce que c'est la première ouverture à ce que des gens puissent s'engager sur un long terme."

**M. Jean-Pierre Leyvraz** (Fourmi rouge) "La proposition faite n'est pas un geste charitable, c'est une proposition faite en se disant qu'on a besoin, dans une démocratie, que les gens qui ont des enfants participent autant que les autres, et pas moins parce que certains seraient retenus par ces considérations. Si on veut qu'ils soient autant, c'est normal qu'on compense le coût qu'ils ont, de frais de garde d'enfants. Si on ne veut pas ça, si on trouve qu'elles n'ont qu'à payer avec leur quarante francs de jetons de présence leurs frais de garde d'enfants, cela peut être cohérent, à condition que dans la même approche on demande de supprimer les jetons de présence pour tous les conseillers qui n'ont pas de frais de garde d'enfants. Comme ça on est équitable: chacun à zéro, si on ne veut pas chacun à quarante."

**Mme Nicole Haas Torriani** (Fourmi rouge) rappelle que cette motion ne demandait pas une participation systématiquement si on a des enfants. Croyant à l'égalité, une femme qui veut participer à la vie politique doit encourager son conjoint, si c'est possible, de prendre en charge les enfants. Mais parfois le conjoint a aussi d'autres activités ou il y a des femmes seules. Celles-ci ont déjà beaucoup à faire, si elles ont le courage en plus de s'investir au niveau de la société, c'est bien qu'on puisse donner un petit coup de pouce. Elle rappelle que cela ne va pas coûter très cher.

**M. Jean-Marc Dupuis** (RCDR): *"Il est 11 h 37, Marie (prénom fictif), sort de son travail. Dans le parking ses talons claquent, elle manque de se tordre la cheville, tellement elle est pressée. Elle va chercher sa fille à l'école primaire, puis direction maison. Tout en répétant le test d'histoire, elle fait à manger. Les deux autres enfants arrivent, un à 12 heures, l'autre à 12 h 15, car l'harmonisation scolaire n'est pas encore au point. A peine le dîner avalé, elle commence les devoirs avec le cadet, va amener sa fille à l'école, s'arrête à l'épicerie faire quelques achats, revient à la maison, fait la vaisselle, passe un coup d'aspirateur, puis, allume une cigarette, car on ne lui a pas encore interdit de fumer chez elle. Maintenant, elle branche le téléviseur, et tombe sur la diffusion du Conseil communal. Mais ni les oppositions monstres pas encore mises sur plan, ni les confusions entre symboles religieux et économie, ni les shérifs voulant remettre les gens à l'ordre, ni toutes les autres motions, interpellations, questions, résolutions, postulats à tout va ne la branchent. Et ce n'est pas les allocations pour frais de garde qui changeront quelque chose. Non, Mesdames et Messieurs, si on veut attirer et motiver les gens, je pense qu'il nous faut un petit peu élever le débat. Plutôt que de faire de la mauvaise télé, essayons de faire de la bonne politique. Ma proposition comporte deux défauts : elle est gratuite et demande à tout le monde un effort. Je vous invite à refuser les conclusions présentées. Et ainsi la cigarette se termine, Marie s'extrait de son fauteuil et retourne au travail."*

**M. Michele Scala** (PSR) fait un lien avec le drame d'Yverdon, encore à l'esprit de tous. Il affirme l'engagement moral que le Conseil communal doit prendre envers des personnes qui s'engagent pour la chose publique. "Cela ne coûte pas grand-chose, aider quelqu'un qui a envie de s'engager pour le bien public, il faut le faire."

**Mme Marta Pinto** trouve les propos de M. Dupuis sexistes. Elle rappelle que la seule chose qui est demandée au Conseil communal, c'est que les gens qui ont été élus par la population de Renens puissent accomplir leur travail dans les meilleures conditions qu'il soit, que cette indemnité ne serait pas automatique puisque les conseillères et conseillers communaux qui auraient besoin de cette mesure en feraient la demande, et que, étant donné qu'il n'y aurait rien de systématique, la dépense serait modeste. On aurait tout à y gagner au niveau d'un engagement personnel des conseillères et conseillers communaux.

**La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.**

**Le Président** demande la relecture des conclusions, puis les met au vote. Il demande aux scrutateurs de compter. C'est par 37 oui, 25 voix contre et 2 abstentions que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

**Le président** annonce que le Bureau du Conseil préparera un préavis allant dans le sens préconisé par la commission au Conseil du 25 janvier 2007. Il demande aux conseillères et conseillers intéressés à être défrayés pour la garde de leur enfant à s'annoncer, dès le 1<sup>er</sup> janvier, aux présidents des commissions dans lesquels ils siégeront, et à la secrétaire du Conseil communal dès le 25 janvier 2007, ceci afin d'être indemnisés au cas où le Conseil communal accepterait un défraiement rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la motion de M. le Conseiller communal Olivier Barraud proposant la création d'une commission permanente d'urbanisme. M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur.**

**Rapport de la commission:** "La commission chargée d'étudier la proposition de modification du règlement du Conseil communal demandant la création d'une commission permanente d'urbanisme s'est réunie le lundi 23 octobre à 19H30 à la salle des commissions de la salle de spectacle.

Elle était composée de Messieurs Olivier **Barraud**, dépositaire, Roland **Divorne**, Nicolas **Freymond**, Raymond **Gauthier**, Ali **Hemma-Devies**, Philippe **Pache** en remplacement de Pascal **Barraudy**, et Daniel **Rohrbach**, président-rapporteur. Le groupe AEC n'était malheureusement pas représenté, sa représentante Mme Catherine Saugy ayant démissionné de notre conseil et son remplaçant n'ayant pu être désigné.

Après une explication sur les modifications demandées des articles 40 et 46 du règlement du conseil, il est procédé à un rapide tour de table sur le fond de la demande. Il apparaît que la commission y est plutôt favorable.

La question de l'existence ou du maintien de la commission consultative nommée par la municipalité est soulevée. Il apparaît que celle-ci ne fonctionne pas bien au sens de l'information du conseil communal. Si la nouvelle commission pourrait remplacer l'ancienne commission, la Municipalité reste libre, si elle le juge nécessaire, de conserver l'ancienne composée de membres nommés hors du conseil. Le conseil doit se doter des outils qu'il juge nécessaire, la municipalité également. Si une commission peut répondre aux deux attentes, tant mieux, mais ce n'est pas forcément une obligation.

Le fonctionnement de la future commission est discuté. Il ressort que le conseil décidera à chaque objet et de cas en cas de lui transmettre ou non le dossier. Pour un dossier interrégional par exemple, elle n'entrerait pas forcément en conflit avec la CARIC, mais donnerait son avis, à l'image de la commission des finances. Dans le cas de la nomination d'une commission ad' hoc pour un préavis communal, elle donnerait également son point de vue sur l'ensemble de l'urbanisation communale et interrégionale. Cette commission permettrait d'avoir une vue d'ensemble qu'il est difficile d'avoir aujourd'hui.

Concernant la surcharge de travail pour le Conseil, la commission est d'avis qu'aujourd'hui nous ne pouvons faire que difficilement notre travail, n'ayant pas une vue d'ensemble de la problématique. S'il y a du travail à faire, faisons-le!

Par rapport à la "spécialisation" des conseillers, la commission pense que la sur-information résultant de cette commission ne nuirait pas, car c'est le conseil, en final, qui décidera de toute façon.

La commission souhaite que cette nouvelle commission s'occupe également d'aménagement du territoire et propose d'ajouter cette notion dans le titre même de la commission.

**Modification des articles.**

La commission propose de modifier l'article actuel **40** suivant:

*Article 40 (Ancien)- Dans la première séance de chaque législature, le Conseil nomme pour cinq ans :*

*a) une commission de gestion;*

*b) une commission des finances;*

*c) une commission de recours en matière d'impôts;*

*d) une commission permanente des affaires régionales et intercommunales;*

*e) une commission des pétitions;*

*f) ses délégués aux conseils intercommunaux des associations de communes ou groupements, dont la Commune fait partie.*

Ceux-ci rapportent au Conseil, au moins une fois par année, sur leurs activités.

Article 40 (Nouveau)- **Dans la première séance de chaque législature, le Conseil nomme pour cinq ans :**

- a) une commission de gestion;**
- b) une commission des finances;**
- c) une commission de recours en matière d'impôts;**
- d) une commission permanente des affaires régionales et intercommunales;**
- e) une commission des pétitions;**
- f) une commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire**
- g) ses délégués aux conseils intercommunaux des associations de communes ou groupements, dont la Commune fait partie.**

**Ceux-ci rapportent au Conseil, au moins une fois par année, sur leurs activités.**

**Et d'ajouter l'article 46 bis suivant:**

Article 46 Bis (Nouveau)- **La commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire est composée de 7 membres au moins; elle statue lors de tous les examens des préavis municipaux concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire communal (modification du plan d'affectation, modification du réseau routier, acquisition et vente de surface, constructions, etc.) Elle peut être chargée de l'examen de ces préavis.**

**La Municipalité informe cette commission sur les divers projets et fait part de l'évolution des études en cours. Des séances d'information sont prévues à cet effet, à la demande de la Municipalité ou de la commission.**

**Cette dernière rapporte, si nécessaire, lors des séances du Conseil et peut en tout temps faire part de son avis au Conseil ou à une commission si elle le juge nécessaire.**

#### **Vote**

La discussion n'étant plus demandée, il est passé au vote. La demande de modification du règlement du conseil communal est acceptée à l'unanimité

#### **Conclusion**

La commission après avoir étudié la "demande de modification du règlement du Conseil communal créant une commission d'Urbanisme" invite le Conseil communal à:

- **Approuver** la modification de l'article 40 du règlement du Conseil communal ci-dessous

Article 40- **Dans la première séance de chaque législature, le Conseil nomme pour cinq ans :**

- a) une commission de gestion;**
- b) une commission des finances;**
- c) une commission de recours en matière d'impôts;**
- d) une commission permanente des affaires régionales et intercommunales;**
- e) une commission des pétitions;**
- f) une commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire**
- g) ses délégués aux conseils intercommunaux des associations de communes ou groupements, dont la Commune fait partie.**

**Ceux-ci rapportent au Conseil, au moins une fois par année, sur leurs activités.**

- **Ajouter** l'article 46Bis du règlement du Conseil communal ci-dessous.

Article 46 Bis- **La commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire est composée de 7 membres au moins; elle statue lors de tous les examens des préavis municipaux concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire communal (modification du plan d'affectation, modification du réseau routier, acquisition et vente de surface, constructions, etc.) Elle peut être chargée de l'examen de ces préavis.**

**La Municipalité informe cette commission sur les divers projets et fait part de l'évolution des études en cours. Des séances d'information sont prévues à cet effet, à la demande de la Municipalité ou de la commission.**

**Cette dernière rapporte, si nécessaire, lors des séances du Conseil et peut en tout temps faire part de son avis au Conseil ou à une commission si elle le juge nécessaire.**

#### **Amendement :**

Afin de traiter de manière identique ces modifications du règlement du Conseil Communal, je vous propose, au nom de la commission, d'amender les conclusions du rapport et de le transmettre au bureau du Conseil afin qu'il nous présente un préavis de modification du règlement reprenant les conclusions de ce rapport.

#### **Conclusions amendées**

La commission après avoir étudié la "demande de modification du règlement du Conseil communal créant une commission d'Urbanisme" invite le Conseil communal à:

- **Approuver** le rapport de la commission.
- **Demander** au Bureau du Conseil de lui présenter un préavis modifiant le règlement du Conseil Communal dans le sens du rapport de la commission."

**Le président** ouvre la discussion.

**M. Jean-Marc Dupuis** (RCDL) rappelle que la CARIC, dans sa nouvelle organisation, a prévu un groupe de travail "urbanisme". *"Comme je l'avais déjà proposé il y a deux conseils en arrière, je crois que pour donner une chance à cette CARIC, il faut lui donner un maximum d'affaires à traiter, ainsi je pense que alourdir encore la structure serait une erreur."* Il demande au Conseil d'en tenir compte.

**M. Jean-Pierre Leyvraz** (Fourmi rouge) "La création d'une commission d'urbanisme est une bonne chose et nous appuierons la transmission de la proposition au bureau. Une petite mise en garde cependant. Il est bon que cette commission donne son avis sur toutes les questions d'urbanisme, comme la commission des finances se prononce sur toutes les dépenses. Mais il ne faudrait pas qu'elle s'approprie systématiquement tous les préavis ayant un zeste d'urbanisme et que le restant du Conseil en soit exclu. En effet selon le cas d'autres personnes pourraient être plus indiquées, ne serait-ce que parce qu'elles connaissent mieux le quartier en question. Il faudra y prendre garde à l'avenir."

**Mme Anne Holenweg** (PSR) en réponse à M. Dupuis "Je ne pense pas que le travail à effectuer par la commission d'urbanisme soit le même que celui que peut effectuer la CARIC. Nous ne travaillons que sur l'aspect intercommunal et régional. Or il y a bien d'autres aspects que doit pouvoir étudier la commission d'urbanisme telle qu'on l'imagine ici. Je ne vois pas de double emploi possible, et on s'évertuera à ce qu'il n'y en aie pas."

**La parole n'est plus demandée, la discussion est close.**

Le Président demande à M. Rohrbach de relire les conclusions amendées avant de les mettre au vote:

La commission, après avoir étudié la demande de modification du règlement du Conseil communal créant une commission d'urbanisme invite le Conseil communal à:

- Approuver le rapport de la commission
- Demander au Bureau du Conseil de présenter un préavis modifiant le règlement du Conseil communal dans le sens du rapport de la commission.

**Les conclusions sont acceptées à une large majorité.**

Comme pour le point précédent, le bureau du Conseil tentera de déposer un préavis le 25 janvier 2007.

**9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la motion de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher « pour la création d'un espace d'hébergement de nuit gratuit pendant l'hiver pour les sans abri et les personnes en grande détresse sociale. Et pour que Renens s'approche de Lausanne pour mettre sur pied une collaboration pour la création d'une équipe mobile d'aide »**

**M. Gian-Luca Ferrini, président-rapporteur.**

**Rapport de la commission:** "La commission citée ci-dessus s'est réunie le vendredi 24 novembre 2006 à la salle des commissions de la salle de spectacle. Elle était composée de Mesdames Arielle **BONZON**, Elodie **GOLAZ**, Armande **REYMOND**, Denise **SCHMID**, Marta **PINTO**, Rose-Marie **PRÊTRE**, Nathalie **KOCHER**, et de Monsieur Gian-Luca **FERRINI** (président-rapporteur).

La ville de Lausanne ne souhaite plus prendre seule la responsabilité de l'hébergement des sans abri de la région, et pousse les communes voisines à prendre des mesures. Cette position est aggravée par le fait que les unités d'accueil existantes ne suffisent déjà pas à l'hébergement de l'ensemble des sans abri.

Dans ce contexte, la commission de gestion lors de son exercice pour l'année 2005 s'était préoccupée des mesures prises par la commune de Renens. La réponse alors reçue par la municipalité est que le CSR n'a pas connaissance de personnes sans domicile fixe à Renens et n'a pris aucune mesure. A l'instar de la commission de gestion, la commission chargée d'étudier la motion a l'impression que des cas avérés existent à Renens.

Il est souligné que le problème des sans abri, qui est directement lié à celui de la pauvreté, devrait faire l'objet d'une réflexion globale sur ses causes. La nouvelle politique fédérale en matière d'asile va d'ailleurs augmenter le nombre de personnes précaires et sans abri.

### **Lieu d'accueil**

#### **Urgence**

La commission estime qu'il est urgent d'agir, et souhaite que la municipalité réponde rapidement à la motion.

#### **Emplacement du lieu d'accueil**

La grande majorité des sans abri se retrouvent à Lausanne, la capitale semble donc être le lieu favorisé pour l'emplacement de l'unité d'accueil, cependant les sans abri ne sont pas qu'à Lausanne. La commission invite donc la municipalité à explorer au maximum la piste de l'emplacement de la future unité d'accueil dans l'Ouest lausannois en développant, avec les communes avoisinantes, une réflexion-action portant sur cette thématique.

#### **Détails du lieu d'accueil**

La commission souhaite que la municipalité mette en œuvre la solution la plus rapide. Une solution simple comme des pavillons provisoires et l'aide de la protection civile pour leur installation permettrait par exemple, d'appliquer la solution déjà cet hiver. Cette solution pourrait ensuite être perfectible d'année en année. Il est suggéré que l'unité soit équipée d'une cuisine ou associée à une institution du type soupe populaire.

### **Prestations**

La commission souhaite que le lieu d'accueil permette un suivi des sans abri à long terme, notamment en matière médicale. Que le nombre de nuits par individu ne soit pas limité et que l'heure de sortie obligatoire soit le plus tard possible dans la matinée. Elle souhaite aussi que les sans abri ne soient pas questionnés lorsqu'ils s'y présentent. La commission souhaite également que soit faite une différence entre sans abri et victimes de dépendances.

En effet, la structure d'accueil pour sans-abri ne devra pas avoir de fonction liée aux dépendances mais servir uniquement de toit pour les plus démunis.

### **Unité mobile**

#### **Priorité**

La commission estime que la création d'une unité mobile est également d'une haute importance. Cependant, la réflexion et la mise en œuvre d'une telle unité ne doit en aucun cas freiner la création du lieu d'accueil. Elle peut donc être étudiée parallèlement à la mise en œuvre de l'unité d'accueil, en collaboration avec Lausanne et les communes de l'Ouest lausannois

#### **Collaboration**

La commission désire que l'unité mobile collabore activement avec les lieux d'accueil. A l'image du SAMU SOCIAL de Genève, une centrale téléphonique permettant de relier les divers acteurs pourrait permettre cette collaboration. Comme pour le lieu d'accueil, la commission souhaite que l'unité mobile face partie d'une réflexion au niveau régional.

### **CONCLUSION**

La commission après avoir étudié la motion invite à l'unanimité le Conseil communal à maintenir la motion sous cette forme, et de la transmettre à la municipalité pour étude et rapport."

**M. Jacques Depallens, Municipal:** "Tout comme la motionnaire et la commission, la Municipalité se préoccupe de la situation des personnes sans abri ou en grande détresse sociale. A cet égard, et pour ce qui concerne la situation strictement renanaise, je souhaite pour l'instant apporter les précisions suivantes: Sur le plan quantitative et de manière générale ces dernières années, seules deux ou trois personnes différentes ont été repérées par le service de police comme étant sans domicile fixe se trouvant temporairement sur le territoire de la commune. La dernière en date était un musicien de rue qui cherchait à rejoindre une des structures lausannoises d'hébergement d'urgence, et avait par ailleurs plus de cinq cents francs en poche. Les musiciens des rues représentent d'ailleurs une partie importante des utilisateurs des structures d'accueil d'urgence, notamment pendant les fêtes. Le Centre Social Régional de l'Ouest lausannois ne signale pas non plus de sans-abris parmi ses clients renanais, relogés en cas de besoin dans des appartements de secours ou dans des hôtels de la région. C'est principalement cette situation, à priori calme, qui avait amené il y a deux ans la direction de la sécurité sociale à ne pas aller plus loin dans l'étude d'une solution renanaise au problème des sans-abris, tout en étant consciente que la grande ville d'une part, et les structures mises sur pied par Lausanne en collaboration avec le canton d'autre part, attirait les sans-abris sur Lausanne. Lorsque les patrouilles de police de Renens ont connaissance de personnes qui sont manifestement sans domicile, elles ont systématiquement pour mission de leur proposer toute aide nécessaire, que ce soit un abri pour la nuit ou une aide sanitaire. Dans le cadre de ces interventions, l'identification de la personne n'est pas la première priorité de la police, elle n'est faite que si elle s'avère utile pour gérer la situation, par exemple pour retrouver des personnes ressources appartenant à l'entourage de la personne sans abri. Les forces de police de la commune indiquent toujours les coordonnées des structures d'hébergement d'urgence lausannoises, le sleep-in au chemin de l'usine à Gaz, la Marmotte à la Place du Vallon et l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse, qu'elles sollicitent en cas de besoin et auxquelles elles amènent la personne concernée. A ce sujet, des consignes strictes sont données afin de ne jamais refuser quelqu'un qui serait amené en pleine nuit par la police. Ces trois structures sont financées à hauteur de 50% par le canton, et donc par les communes par le biais de la facture sociale. Elles offrent 75 à 80 places au total, souvent pleinement occupées, et des démarches sont en cours afin d'établir des critères d'accès permettant de garantir une place à ceux qui en ont vraiment besoin, qu'ils viennent de Lausanne ou de sa région, au détriment de ceux qui peuvent, cas échéant, trouver une autre solution, notamment les musiciens de rue. Dès lors, ce ne peut être que dans des cas véritablement exceptionnels qu'une personne trouvée sans domicile à Renens peut être accueillie

pour la nuit à la passade de la police, et être ensuite orientée vers d'autres partenaires sociaux. Il est d'ailleurs peut-être utile de préciser que la passade du poste de police de Renens n'a plus été utilisée depuis plusieurs années. A la veille de la période des fêtes, les directives existantes sont donc rappelées, et la police sera une nouvelle fois sensibilisée à cette problématique. Nous pouvons donc affirmer qu'aucune personne qui serait repérée comme étant sans domicile fixe à Renens, et pour autant bien sûr qu'elle accepte l'aide qui lui serait proposée, ne resterait sans abri organisé. A cet égard nous invitons le cas échéant toute personne qui aurait connaissance de quelqu'un ayant besoin d'un abri d'urgence à solliciter la police. En fonction de ce qui précède, on peut donc raisonnablement assurer qu'il n'y a pas lieu de mettre en place dans l'urgence une structure d'hébergement renanaise d'une certaine ampleur. Toutefois, des contacts sont en cours avec Lausanne, afin de préciser quelles pourraient être les collaborations nécessaires dans un futur proche, collaborations qui devront s'entendre sur le plan de l'agglomération, compte tenu de la proximité de nos deux territoires. Par ailleurs et pour la suite, la municipalité estime que la problématique soulevée par la motionnaire et la commission d'étude est pertinente. Elle mérite d'être analysée avec soin, afin de pouvoir y répondre à brève échéance, toujours en collaboration avec Lausanne, ainsi que les professionnels concernés, notamment en étudiant les pistes d'action proposées par la commission, afin d'en évaluer le besoin et la faisabilité. Je rajoute juste que, et Mme Kocher était d'accord sur ce point, quand une commission de réunit, il serait bon d'inviter, ne serait-ce qu'un quart d'heure, vingt minutes, la municipalité ou un représentant de la municipalité pour faire l'état des informations existantes, des solutions déjà pratiquées."

**Mme Nathalie Kocher** (Les Verts) en réponse à M. Depallens, rappelle que la situation d'un SDF est bien de ne pas avoir de domicile fixe, donc pas de lieu de résidence précise, donc les gens ne sont pas forcément sur le territoire renanais parce que, comme déjà dit, ils sont attirés par les grandes villes. Elle rappelle encore que le sleep-in est sur territoire renanais et que, quasiment tous les soirs, il est complet, et que Lausanne dit bien que c'est des dizaines de lits qui manquent. Le texte de base de la motion demandait soit une création d'un lieu d'accueil ou en tous cas d'entreprendre une collaboration avec Lausanne. Il n'y a pas besoin de réinventer la roue, peut-être qu'une solution simple telle qu'un agrandissement du sleep-in serait suffisante, le texte de la motion étant suffisamment vague pour laisser à la municipalité un champ de manœuvre concret. Elle souhaite qu'on ne jette pas aux orties la deuxième partie de la motion comprenant aussi l'unité d'aide mobile.

**M. Jean-Pierre Leyvraz** (Fourmi rouge): "Je pense qu'on a des deux côtés des personnes qui ont une volonté sincère de lutter contre ce fléau, mais qui considèrent partiellement inadéquates les solutions proposées par l'autre. C'est dommage qu'il n'y ait pas eu moyen d'en discuter en commission. Je suis entièrement d'accord avec la remarque que chaque fois qu'on fait une commission pour une motion, qui a pour but de donner des ordres à la Municipalité, la moindre des choses c'est de l'écouter et donc qu'elle participe à la commission. Ça c'est pour l'avenir. Pour le présent, je constate que ce dialogue qui aurait été souhaitable, pourrait avoir lieu après, à condition qu'il y ait des choix qui aident au dialogue. Le choix serait, côté motionnaire, de transformer en postulat, parce que le postulat est compatible avec le dialogue, tandis que la motion, c'est donner des ordres, et puis l'attitude du côté de la municipalité, serait de vraiment être ouverte, vraiment écouter. Je pense que s'il y avait ces choix pour le dialogue des deux côtés, on pourrait arriver plus facilement à la meilleure solution."

**M. Michele Scala** (PSR) est satisfait de la réponse donnée par le Municipal, par contre ce qui le dérange, c'est que ce soit la police. Une personne sans papiers et sans abri ne fera pas appel à la police. Il demande qu'on réfléchisse à autre chose qu'à s'adresser à la police.

Le **Président** demande à la motionnaire si elle veut transformer sa motion en postulat, suite à l'intervention de M. J.-P. Leyvraz,

**Mme Kocher**, en réponse à M. Leyvraz, affirme qu'elle n'avait pas la prétention de vouloir donner des ordres à la Municipalité, mais bien de trouver des solutions pour que des personnes qui vivent dans l'exclusion sociale puissent retrouver un petit peu de dignité humaine. Le texte de la motion était assez vague pour lui laisser une marge de manœuvre suffisante. Toutefois si la majorité du Conseil désire que cette motion soit transformée en postulat, elle n'y voit pas d'inconvénient majeur, mais il faudra que de vraies réponses et des solutions concrètes puissent être mises en place dans des délais raisonnables.

Le **Président** propose qu'on vote sur le renvoi de la motion à la Municipalité pour étude et rapport, étant donné que la motionnaire n'a pas proposé la transformation en postulat, et qu'aucune demande de transformation n'a été présentée.

**M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge) demande qu'on pose la question au Conseil de transformer cette motion en postulat.

Le **Président**: "Celles et ceux qui acceptent de transformer cette motion en postulat sont priés de la faire en levant la main". C'est à une large majorité que cette motion est transformée en postulat.

Le **Président** met au vote le renvoi du postulat à la municipalité. C'est avec une seule opposition que ce postulat est renvoyé à la Municipalité.

#### **10. Budgets de la Commune – 2007**

- a) **de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.**
  - b) **de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy.**
  - c) **de la Commune de Renens.**
- Rapport de la Commission des finances**

Tenant compte du fait que chaque conseillère et conseiller a reçu le rapport, il ne sera pas lu.

**M. Vincent Keller**, président-rapporteur, indique qu'il n'a pas de complément à apporter à ce rapport.

##### a) **Budget de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge**

Le **Président** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

##### b) **Budget de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy.**

Le **Président** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

##### c) **Budget 2007 de la Commune de Renens.**

Le **Président** ouvre la discussion générale sur le budget, avant de passer à la revue détaillée dicastère par dicastère.

**M. Jean-Pierre Leyvraz** (Fourmi rouge) "Il y a des choses que la commission de gestion demande depuis des années avec le sentiment que rien ne se passe, et cette fois c'est la surprise avec le nombre de choses demandées qui figurent enfin dans le budget : la prise en compte des problèmes interpersonnels dans l'administration, l'augmentation du nombre d'apprentis, la mobilité douce, un entretien plus systématique des bâtiments, une politique plus sélective des déchets, la formation des policiers sur le plan relationnel, plus tout ce que j'oublie. Et tout ceci en restant dans des charges raisonnables. Le groupe Fourmi rouge sera donc content d'approuver ce budget auquel il ne désire rien ajouter, ni retrancher."

**La parole n'est plus demandée, la discussion générale est close. On passe à la discussion dicastère par dicastère:**

- Préambule, pages 1 à 13: Discussion ouverte, pas utilisée, elle est close.
- Administration générale, pages 15 à 25: Discussion ouverte, pas utilisée, elle est close.
- Finances, informatique et cultes, pages 26 à 31: Discussion pas utilisée, elle est close.
- Centre technique communal, pages 32 à 59 : Discussion pas utilisée, elle est close.

- Culture, jeunesse et sports, pages 60 à 68: Discussion ouverte, pas utilisée, elle est close.
- Sécurité publique, pages 69 à 73: Discussion ouverte, pas utilisée, elle est close.
- Sécurité sociale, pages 74 à 80: Discussion ouverte, pas utilisée, elle est close.
- Comptes de fonctionnement, pages 99 à 102: Discussion pas utilisée, elle est close.
- Comptes d'investissements, pages 103 à 120: Discussion pas utilisée, elle est close.

Le président ouvre la discussion générale sur le budget 2007 de la Commune de Renens. La discussion n'est pas utilisée, elle est close. Le président de la Commission des finances, M. Vincent Keller, lit les conclusions du rapport:

### Conclusions

Le Conseil communal de Renens,

Vu le projet présenté par la Municipalité

Ouï le rapport de la commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Adopte:

- 1) le budget de la commission intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2007,
- 2) le budget de la commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy "STEP", pour l'exercice 2007,
- 3) le budget de la Commune de Renens pour l'exercice 2007.

Prend acte du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2006 à 2010.

Au vote, ces conclusions sont acceptées avec une large majorité (3 abstentions).

**M. Jean-François Clément, Municipal des Finances** désire s'exprimer au sujet des vœux. La Municipalité souhaite répondre favorablement aux deux vœux justifiés de la commission des finances. Il remercie également tout le conseil pour la confiance qu'il témoigne à la Municipalité en acceptant ce budget de cette manière.

## **11. Préavis No 8 :**

### **Fixation d'un plafond en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garantie pour la législature 2006-2011.**

**M. Vincent Keller, président de la commission des finances.**

**Rapport de la commission:** «La commission des finances s'est réunie le 16 novembre dernier à la salle des conférences de la Salle de Spectacles. Ce jour-là étaient présents Madame Anne Giroud et Messieurs Nicolas Freymond, Philippe Pache, Jean-Marc Reymond, Daniel Rohrbach, Eugène Roscigno, Jean-Daniel Roulier, Reza Safai, et Vincent Keller, président de la Commission des Finances.

Messieurs Matthias Abderhalden, Michel Brun et Walter Siegriest étaient excusés.

La Municipalité était représentée par Monsieur le Municipal des Finances Jean-François Clément qui était accompagné pour l'occasion par Monsieur Dominique Kohli.

## **1. Introduction**

Le préavis Numéro 8 présenté au Conseil Communal propose de fixer un plafond d'endettement pour les 5 prochaines années. La commission des finances s'est donc attachée à comprendre d'une part le pourquoi de cette nouvelle disposition cantonale et ensuite le comment, c'est-à-dire

la méthodologie de calcul utilisée pour atteindre la somme de Frs. 140'000'000. -- demandée au Conseil Communal.

## **2. Cadre légal**

Les finances des communes ont toujours été contrôlées par le service financier du Canton de Vaud. Avant la modification de la Loi sur les Communes vaudoises du 1er janvier 2006 ce contrôle se déroulait au coup par coup. Certaines communes ne disposaient pas d'un plan des investissements. Elles faisaient donc une demande d'emprunt à l'Etat qui en vérifiait le bien fondé et acceptait ou refusait. Le canton a donc été submergé de dossiers (plus de 1600 par année), des demandes qui sont traitées par seulement deux personnes. L'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution du Canton de Vaud en 2003 a offert une nouvelle opportunité à l'Etat, par le biais d'une nouvelle disposition. La Loi sur les Communes de 1956 a donc été modifiée. C'est cette modification qui entraîne ce préavis. En résumé, les communes sont tenues de fournir à l'Etat de Vaud :

Le cadre financier, dettes à court, moyen et long terme, pour la législature 2006 - 2011.

Ce cadre financier appelé plafond d'endettement doit être basé sur le budget et les comptes de la commune ainsi que sur le plan des investissements. A noter que le plafond d'endettement ne peut être modifié en cours de législature qu'après que la modification a été soumise et acceptée par le Conseil d'Etat. Techniquement cette nouvelle Loi permet à l'Etat de Vaud d'avoir une vue plus générale des communes, elle permet en outre de forcer les communes à établir un plan des investissements et ainsi à établir un plafond d'endettement objectif afin d'éviter qu'une commune se retrouve dans une situation difficile. Finalement, concernant le total des cautionnements, la Loi autorise un plafond maximum correspondant à 50 % du plafond d'endettement.

## **3. Méthodologie de calcul du plafond d'endettement**

Soyons clairs, l'établissement d'un plafond d'endettement pour les cinq prochaines années est chose ardue et relativement complexe. Il s'est agi de faire une estimation de la variation de paramètres sur la base d'une simulation. Cette simulation a pris en compte des éléments aussi divers et variés que

- les comptes de fonctionnement des années précédentes
- le plan des investissements 2006 – 2011 (2011 – 2015)
- un taux d'imposition de 81.5
- l'évolution des paramètres économiques actuels et futurs (quelle sera la santé de l'économie dans les cinq prochaines années?)

Fort de ces éléments, il a été effectué une estimation de l'emprunt à long terme pour les cinq prochaines années en tenant compte d'une estimation de l'évolution de la marge d'autofinancement et ce, sur la base la plus défavorable. La simulation fait ressortir une somme d'emprunt à long terme de Frs. 111'300'000. -- correspondant à la somme des Frs. 63'000'000. -- actuels et de la somme des investissements (selon le plan) moins l'autofinancement. Les Frs. 136'950'00. -- sont finalement obtenus en ajoutant à ces Frs. 111'300'000. -- la somme des dettes à court terme les crédits non utilisés. Il a été procédé à un arrondi à la dizaine de millions supérieure. Il est à noter que si certains logiciels existent sur le marché aucun ne donne pleinement satisfaction. L'estimation a été faite « à la main » par le service financier de la Commune de Renens.

## **4. Implications de l'acceptation du plafond d'endettement**

Le conseil communal, en approuvant un plafond d'endettement de Frs. 140'000'000 admet implicitement un total d'emprunt maximum de Frs. 111'300'000. -- et limite sa marge de manoeuvre à ce montant. Le conseil d'Etat en approuvant un plafond d'endettement de Frs. 140'000'000. -- admet implicitement un total d'emprunts maximum de Frs. 111'300'000. -- et limite la marge de manoeuvre de la Commune de Renens à ce montant. Toutes les tranches

d'emprunt seront proposées au conseil communal par voie de préavis afin de réaliser les investissements approuvés par le Conseil Communal et les investissements à venir.

## 5. Cautionnements

Seconde partie de ce préavis, il s'agit d'approuver un plafond de risques pour cautionnements. Au 31 décembre 2005, le total des cautionnements se montait à Frs. 22'996'168. -- et ces cautionnements concernaient principalement le CACIB, le CIGM, la SCHR, la coopérative Citée-Derrière et la Société coopérative de la Piscine de Renens. La Municipalité propose un plafond pour les cautionnements de 32,1 % du plafond de l'endettement, soit une somme de Frs. 45'000'000. -- en lieu et place des 50 % que la Loi autorise. La Municipalité rassure la commission des finances qui s'étonne de cette somme (le double du montant actuel) en précisant qu'aucun projet caché n'existe mais qu'une telle somme peut permettre de cautionner des projets nouveau (le Centre de Renens, l'Usine Fly, etc...). La commission des finances restera malgré tout attentive aux risques des cautionnements actuels et futurs.

## 6. Vote et vœu de la Commission des Finances

La Commission des Finances accepte à l'unanimité les conclusions de ce préavis et invite le Conseil Communal à la suivre. Elle dépose néanmoins le vœu suivant :

vœu : La commission des finances souhaite avoir un suivi plus fin des cautionnements. Elle demande que soit faite une analyse des risques des cautionnements actuels dans la présentation des comptes 2006. »

**M. Jean-François Clément**, Municipal des finances va répondre favorablement au vœu de la commission en intégrant dans les comptes 2006 une analyse des risques des cautionnements actuels sous forme d'un tableau.

**La parole n'est plus demandée. La discussion est close.**

M. Vincent Keller lit les conclusions:

<p>Le Conseil communal de Renens, Vu le projet présenté par la Municipalité, Où le rapport de la commission des finances, Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, Décide</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) d'approuver un plafond d'endettement brut admissible de 140 millions</li> <li>2) d'approuver un plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties de 45 millions.</li> </ol>
---

**Au vote, ce préavis est accepté à l'unanimité.**

### **11bis Préavis déposé en semi-urgence, n° 9: Ancienne usine Fly, convention avec la SVLM, société acquéreur des parcelles n° 954 et 1034. Participation financière de la commune.**

#### **Nomination de la commission:**

RCDR	Mme LauraMontalbano
	M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur
Arc-en-Ciel	Mme Armande Reymond
Les Verts	M. Raymond Gauthier
PSR	Mme Rose-Marie Prêtre
	M. Michel Brun

Fourmi rouge Mme Verena Berseth  
M. Jean-Pierre Rouyet

## **12. Propositions individuelles et divers.**

**Interpellation de M. Mady Keita (PSR) :** "Si je suis devant vous ce soir, c'est pour être le porte parole d'un citoyen de notre commune et relater un fait qui s'est déroulé, le 7 décembre 2006 entre 17 h et 17 h 30 devant mon lieu de travail le CRA, rue de la Source 3. L'histoire commence par l'interpellation vigoureuse d'un père de famille dont les enfants fréquentent le CRA, suite à un litige dans un atelier de retouches pour une veste dont le délai de récupération aurait dépassé une année. Sur ce, nous vîmes arriver une voiture de police avec une vitesse excessive dans une rue en travaux à double sens et très serrée alors que tout était calme, l'accident n'était pas loin! Car il faut savoir qu'à cette heure-ci, cette rue est fréquentée par de nombreux usagers, enfants et jeunes du CRA, sans oublier les autres personnes qui viennent faire leurs courses dans le petit magasin. Certains policiers ont été agressifs envers moi et mes collègues alors qu'on tentait de faire un travail de médiation, qui je pense fait partie de notre mission. Ils ont mis la pression sur toutes les personnes se trouvant aux alentours du CRA comme s'il y avait une émeute, merci pour l'image du CRA.

- Est-ce que le climat à Renens est si tendu pour que six policiers, dont quatre équipés de gilet pare-balles, interviennent de façon si disproportionnée?
- Est-ce qu'un litige entre un commerçant et un habitant qui était calme justifie l'emploi des menottes?
- Pour quelle raison y a t-il eu deux interventions pour un fait anodin?
- Cette façon d'intervenir de la police n'est-elle pas contre productive?"

Cette interpellation est munie de cinq signatures

**M. Olivier Golaz, Municipal:** le rapport de police concernant cette affaire ne fait pas mention d'autant de violence et d'autorité. Je vais me renseigner sur la manière dont s'est passée cette intervention et vous répondrai lors d'un prochain conseil.

**Postulat de Mme Catheline Reymond (Les Verts)** sur la problématique du papier recyclé: "Ménager les ressources naturelles en limitant la consommation de papier et, si besoin en utilisant du papier recyclé.

Ménager les ressources naturelles est un des objectifs du développement durable. Avec une consommation de 150 à 200 kg par poste de travail et par année, le papier est un des produits de consommation les plus utilisés par le secteur des services. En outre, le papier représente jusqu'à 80% des déchets de l'administration. Le Conseil communal de Renens est également un exemple de consommation importante de papier.

La production d'une seule feuille de papier blanc taille A4 (constitué de 70 à 95% de fibres organiques) nécessite de plus des substances auxiliaires telles que des colles, des pigments et des liants, ces derniers étant souvent des polluants environnementaux. De plus pour produire une feuille il faut l'équivalent en énergie d'une ampoule de 75W allumée pendant une heure. Pour couvrir les besoins mondiaux de papier, on abat chaque année une surface de forêt équivalente à trois fois le territoire de la Suisse. 40% du bois commercialisé dans le monde est dévolu à la fabrication de papier, et encore 17% du bois utilisé par l'industrie papetière provient de forêts vierges ou tropicales.

La production de papier recyclé, par contre, nécessite six fois moins d'eau, deux fois moins d'énergie, émet deux fois moins de CO<sub>2</sub> et préserve les forêts. Opter pour le papier recyclé permet ainsi de préserver des grandes quantités de ressources naturelles. Ses qualités techniques et esthétiques sont telles qu'il ne mérite plus de critiques! De plus, sa fiabilité permet de l'utiliser dans toutes les machines d'impression.

Ces informations sont extraites d'un rapport rédigé par l'unité du développement durable du canton de Vaud, remis en annexe à ce postulat en guise de complément.

S'il est courant de trier le vieux papier dans les administrations, encore faut-il utiliser les produits recyclés qui en sont issus, et fermer ainsi la boucle du recyclage! Les collectivités publiques comme la commune de Renens peuvent influencer positivement l'utilisation du papier recyclé et ainsi montrer le bon exemple. Adhérer aux objectifs d'Agenda 21, comme l'a fait notre commune, signifie intégrer cette problématique dans le quotidien de notre administration. Limitons notre consommation de papier, soutenons l'utilisation du papier recyclé en l'utilisant dans tous les aspects de la vie communale.

D'autre part, force est de constater que nous recevons énormément de courrier émanant de la commune de Renens, parfois même en double exemplaire. Si nous apprécions beaucoup les informations émanant de la Municipalité, nous pensons qu'il est un gaspillage de les envoyer par papier, un simple e-mail pour les conseillers communaux qui en possèdent un serait amplement suffisant. Par exemple, j'ai moi-même reçu en tant que membre de plusieurs commissions, la même feuille présentant l'augmentation des jetons de présence pour les commissaires.

Nous demandons que la commune de Renens

1. étudie et mette en œuvre une diminution de la consommation de papier au sein de l'administration et du conseil communal, en recourant davantage à l'envoi de documents par courrier électronique.
2. utilise au moins 80% de papier recyclé à 100% (feuilles, enveloppes, papier hygiénique, etc.), et ceci dès que le stock actuel de papier blanc sera épuisé. Il semble en effet difficile de se passer entièrement de papier blanc, nous préconisons dès lors que la Municipalité passe les services en revue pour déterminer quel papier sera utilisé pour chacun d'eux, en posant comme objectif de privilégier le papier recyclé. Le rapport ci-joint fournit des éléments pratiques pour y parvenir."

**Mme la Syndique, Marianne Huguenin** remercie Mme Reymond pour son postulat qui est bien documenté. La Municipalité va l'étudier, c'est vrai qu'il y a des pistes intéressantes. Dans la volonté de communication de la Municipalité c'est évident qu'il y a du papier, et Madame Reymond a raison, on pourrait orienter vers e-mail. On est encore dans une période transitoire avec l'usage des e-mails pour les conseillers communaux, mais nous allons dans ce sens, tant pour les conseillers communaux que pour la communication à l'intérieur de l'administration. La Municipalité répondra plus en détail par la suite.

**Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport**, sans opposition et avec trois abstentions.

**Interpellation de M. Daniel Rohrbach (PSR)** intitulée "Combien sommes-nous?"

Selon le site internet de la commune, à la fin 2005, Renens comptant 19'005 habitants et selon le SCRIS, le Service Cantonal d'Informations Statistiques, à la fin 2005 toujours, Renens en comptait 18'102. Cette différence s'explique facilement, car le SCRIS ne tient pas compte de certains habitants temporaires.

Dans le fonds de péréquation, il est tenu compte de la population pour le calcul des charges et de la compensation reçue. Le chiffre utilisé étant bien sûr celui du SCRIS, c'est-à-dire le plus faible et en plus celui de l'année d'avant, pour Renens 17'833 habitants. Ce n'est pas très grave car la population n'entre en compte dans ce calcul que pour 4.24 points environ pour Renens sur une échelle de 20 points (à titre de comparaison, Montreux compte dans ce critère 4.36 points avec 22'831 habitants).

Fort de ce qui précède, je vous affirme que notre commune compte bien plus que 20'000 habitants. Une catégorie d'habitants dont je n'ai pas parlé avant, dans les 19'000, ce sont les personnes déclarées en résidence secondaire à Renens, bref ceux qui y habitent, utilisent les prestations communales comme par exemple les poubelles, peut-être même envoient-ils leurs

enfants dans nos écoles de notre commune, mais sans en payer le coût, sans payer d'impôts à Renens. Selon mes sources, pas du tout officielles mais néanmoins sûres, à Renens ces personnes seraient plus de 1'100. Mille cent touristes et si peu de plages!

Plaisanterie mise à part, parmi ces résidents secondaires, il y en a dont la légitimité ne saurait être mise en doute, les étudiants principalement et probablement d'autres personnes encore. Loin de moi, l'idée de "fliquer" et de contrôler toutes ces personnes et encore moins les habitants de notre commune; mais il y a aussi des tricheurs et c'est contre eux et par souci d'égalité par rapport à ceux qui n'ont pas le choix ni la possibilité de déposer leurs papiers dans une autre commune, que j'interpelle la Municipalité.

Je crois savoir qu'une loi cantonale régit les conditions pour être valablement déclarés en résidence secondaire et qu'en principe c'est l'ACI, l'Administration Cantonale des Impôts, qui s'occupe de contrôler le bien-fondé de ces résidents.

Je souhaite, par voie de l'interpellation, que la municipalité me renseigne sur le sujet et je vous demande:

1. Quel est le nombre d'habitants déclarés en résidence secondaire et classés par catégories professionnelles?
2. Quelles sont les bases juridiques régissant les résidents secondaires, ainsi que les taxes de séjour?
3. Quel moyen la municipalité met-elle en œuvre pour lutter contre ce tourisme qui n'en n'est pas un et si non, quel moyen elle entend mettre en place et ce dans quels délais?

J'espère bien entendu une réponse rapide.

Cette interpellation sera déposée conjointement par les sections locales du Parti Socialiste de l'Ouest lausannois."

Cette interpellation est appuyée par six signatures.

**Mme la Syndique Marianne Huguenin:** "C'est une excellente interpellation, c'est une préoccupation de la municipalité. Il faut dire qu'il commence à se clarifier un certain nombre de situations comme ça, ce n'est pas tout simple de déterminer les critères où les gens ont leur domicile principal, nous répondrons à cette interpellation."

**Postulat de M. Alexandre Goedecke (RCDR) sur le "goulet" à la future place du Marché.**

"Suite à mes remarques formulées ci-dessus dans le cadre des Communications de la Municipalité, je propose au Conseil le postulat suivant.

La Municipalité de Renens prendra toutes mesures utiles d'entente avec la Coop et la Migros, afin que la zone entre les deux constructions en cause soit la plus conviviale possible tant sur les plans de la motricité des usagers, de l'aspect visuel, des résonances et d'une utilisation la plus économique possible des surfaces à disposition (privées et publiques), entre autres en tenant compte des remarques formulées par mes soins aux communications municipales."

**Mme Tinetta Meystre, Municipale** tient à rappeler que la municipalité partage les soucis du motionnaire. Dans son travail, elle veille notamment à ce que la place permette de faire perdurer la vie, les échanges, le marché et les fêtes sur son espace. Elle souhaite aussi que le bâtiment, dont le projet est en mains privées, s'insère dans le tissu urbain, qu'il reste accessible et qu'il soit possible de circuler autour, qu'il favorise la perméabilité entre la poste et la gare et qu'il réponde aux contraintes de constructibilité dans ce quartier. Ce projet est en phase finale après deux ans de travaux. Une séance d'information est prévue lors de l'ouverture de l'enquête publique dans le premier trimestre 2007. Si le Conseil communal toutefois souhaite donner suite à cette demande, nous demandons qu'une commission soit nommée et nous souhaitons pouvoir y participer.

Le **Président** demande si on ne peut pas renvoyer ce postulat à la commission d'urbanisme qui existera dès le 25 janvier.

**M. Goedecke** déclare qu'il fait une confiance aveugle à la municipalité. Elle sait parfaitement ce qu'il y a de possible dans le postulat, cela ne vaut pas la peine de créer une commission.

**Mme Meystre**: "Le projet étant bien avancé et quasiment abouti, je propose qu'on réponde avec le plan de quartier et qu'on en discute dans le cadre du plan de quartier."

**Le Président met au vote le renvoi du postulat à la municipalité.** C'est avec une faible majorité que le postulat est renvoyé à la municipalité.

**Mme Nicole Haas Torriani** (Fourmi rouge) a une question au sujet du bus scolaire. "On a voté l'année dernière l'achat d'un bus scolaire pour être dans les normes européennes de sécurité (le notre allait encore très bien pour les normes suisses), mais on ne sous a pas dit qu'il ne suffirait pas. Or, ces derniers temps, on voit un autre bus circuler à Renens, un bus postal, qui transporte aussi les élèves de Renens. Je suis un peu étonnée. L'ancien bus ne pourrait-il pas être utilisé à la place du bus postal? Il me semble qu'on est là plus royaliste que le roi, dans ces questions de sécurité à tout prix."

**Mme Myriam Romano**, Municipale, donne quelques explications, mais elle va préparer une réponse écrite avec tous les détails. Il y a le bus scolaire, le bus bleu qu'on a acheté et un bus postal, pour lequel nous avons signé un contrat avec la poste, et qui, pour l'essentiel, déplace les élèves des classes de développement et les élèves qui se déplacent de leur bâtiment scolaire jusqu'aux salles de gym.

**M. Walter Siegrist** (RCDR) rappelle le marché de Noël de Renens qui aura lieu les 16 et 17 décembre. Cela fait plusieurs années qu'un groupe de bénévoles tient la buvette du marché, dont le bénéficiaire va aux mérites scolaires, au chœur des écoles, et s'il y a assez d'argent à "Français en jeu".

**M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge), au nom du comité de Globlivres, tient à remercier toutes les personnes qui ont pris part le 11 novembre dernier à la soirée de soutien, soit à titre de bénévole, soit comme convive. Cette soirée a permis de rapporter un peu plus de neuf mille francs à la bibliothèque interculturelle Globlivres.

**Le Président** remercie les membres du Conseil communal pour le travail accompli lors de cette 4ème séance de la législature, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au 25 janvier 2007.

**La séance est levée à 21 h 35 .**

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Studer

Suzanne Sisto-Zoller